



Médicaments : Une gestion efficace pour contrôler les coûts, c'est possible!

Les coûts des médicaments
sont un enjeu pour votre
régime d'assurance collective?
Des solutions novatrices
s'offrent à vous!

L'équipe d'assurance collective
de Normandin Beaudry, grâce à son
accompagnement personnalisé, peut
vous aider à :

- **Identifier** les enjeux relatifs à la
consommation des médicaments de
votre régime d'assurance collective
- **Implanter** des solutions novatrices
en matière de gestion des médicaments
- **Sensibiliser** vos employés au sujet
des médicaments
- **Favoriser** la consommation responsable

**Des solutions de gestion
et de contrôle des coûts
existent.**

**Faites confiance à des experts
pour vous aider!**

normandin
beaudry

noir sur blanc

Les médicaments représentent une dépense importante de votre régime d'assurance collective : de **65 % à 80 %** des coûts totaux de l'assurance maladie. Grâce à une analyse détaillée de la consommation des médicaments de votre régime, identifiez la provenance des coûts des médicaments et évaluez vos atouts et obstacles dans la mise en place de solutions visant à contrôler les coûts des médicaments.

Les experts en assurance collective de Normandin Beaudry peuvent vous recommander diverses solutions adaptées à vos besoins, notamment :

1 Implanter un protocole de gestion des médicaments

- La consommation des médicaments biologiques et des médicaments de spécialités est en hausse. Les coûts de ces thérapies peuvent représenter plusieurs dizaines de milliers de dollars. Laissez nos experts vous accompagner dans l'implantation des règles qui assureront la pérennité financière de votre régime.

2 Favoriser l'utilisation de médicaments génériques

- Que ce soit par le biais d'une stratégie de communication efficace et pertinente ou l'introduction de mesures favorisant l'achat de médicaments génériques, assurez-vous de sensibiliser vos employés afin qu'ils adoptent ou conservent des habitudes de consommation responsable.

3 Limiter les honoraires professionnels

- Les honoraires professionnels des régimes publics sont négociés par le gouvernement tandis que ceux des régimes privés sont fonction des règles du marché et correspondent au prix « juste et raisonnable ». L'implantation des mesures de contrôle vous assure que les honoraires ne sont pas excessifs et sont remboursés en fonction d'un maximum raisonnable et coutumier.

La santé de vos employés est un atout précieux : offrez-leur un régime d'assurance collective dont la pérennité financière est favorisée par une saine gestion des médicaments!